

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2015**

OBJET

**05 – SERVITUDE DE PASSAGE PIETON PROPRIETE DE LA
SOCIETE SCCV VILLA ATHENA**

N° 2015-09-05
NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit septembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 2

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...2
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

Afin d'améliorer la trame des cheminements doux dans son centre-ville, la commune de Treillières a souhaité qu'une perméabilité piétonne soit créée sur le terrain propriété de la société SCCV VILLA ATHENA située rue de la Mairie et actuellement en cours de construction ; ceci afin de créer un lien plus direct entre la rue de la Gare et la rue de la Mairie.

Le promoteur propriétaire du terrain a accepté la création d'une servitude de passage piéton au profit de la commune sur les parcelles cadastrées : section D n°1383, 1708, 1709, 1711, 2541 et 2587).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- DE VALIDER la convention de servitude de passage telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de cette servitude et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le 28 septembre 2015,

Le Maire,

Alain ROYER
Déposé en préfecture
044-214402091-20150928-2015-09-28-DE05-
DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Publié le 30/09/15